



00001 AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° /AAMI/MINEPDED/DAG/SDBMM/SM/2024 DU

06 FEV 2024

**POUR LA CONSTITUTION DE LA LISTE RESTREINTE DES CABINETS D'ETUDES
DEVANT PARTICIPER A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT POUR LE
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT
DES INDICATEURS D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES. »**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Comme tous les Pays en Voie de Développement (PVD), le Cameroun est extrêmement vulnérable aux changements climatiques et en particulier dans sa partie nord. Ceux-ci, associés aux catastrophes et aux risques naturels, induisent une dégradation de son écosystème dont le coût de l'inaction est estimé entre 5 et 20% de son Produit Intérieur Brut (PIB). Ce phénomène a un impact sur la croissance économique et les populations par le biais de menaces dans plusieurs secteurs dont l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sylviculture, l'énergie, les ressources en eau et la santé humaine.

Afin de lutter contre les effets néfastes des changements climatiques, le Cameroun a élaboré un Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) en 2015. Ce document met en avant des mesures prioritaires à mettre en œuvre selon (i) la vulnérabilité du secteur concerné, (ii) la vulnérabilité de la ZAE concernée, (iii) l'impact sur le nombre de secteur et de personnes, (iv) l'impact sur le développement humain et économique du pays. Le PNACC comprend quatre axes stratégiques couvrant 12 secteurs et se décline en un ensemble de 5 projets transversaux et de 15 projets sectoriels. L'échéance de mise en œuvre de ce plan étant arrivée à son terme en 2020, le document est assujetti à une mise à jour. Afin de procéder à prise en compte effective et efficace des aspects de vulnérabilité et d'adaptation dans tous les secteurs d'activité et sociaux, il est primordial de déterminer les indicateurs y afférents.

A titre de rappel, il a lieu de relever que le Cameroun a révisée sa CDN en septembre 2021, avec une ambition de réduction de ses émissions à la hauteur de 35% d'ici 2030, dont 12% inconditionnée et 23% conditionnée à l'appui de la communauté internationale. La CDN révisée reflète la réalité actuelle et les progrès réalisés sur le terrain, et a vu l'implication de toutes les parties prenantes en vue d'accroître l'adhésion aux engagements climatiques. Aussi, dans le souci de faciliter l'accès aux données nécessaires pour les travaux de mise à jour de notre CDN, des enquêtes ont été organisées afin de solliciter les avis des uns et des autres sur le contenu actuel de la CDN, et faire une évaluation critique dans le but de l'améliorer. Les sous-secteurs

concernés sont principalement la production d'électricité, l'utilisation de l'énergie par l'industrie manufacturière, le transport, l'agriculture, l'élevage, la foresterie et les déchets. La CDN révisée est axé sur 35 actions d'atténuations et 21 projets d'adaptation pour réduire ses émissions de GES et renforcer sa résilience dans tous les secteurs d'activité. Ces projets contenus dans la CDN révisée ont été proposés par les Administrations Sectorielles concernées. Selon les études menées dans le cadre cette révision, les 35% correspondent à un total de 42 258 731 tonnes de CO2 équivalent des émissions de GES du pays à l'horizon 2030.

Ainsi, l'élaboration du document des indicateurs d'adaptation aux changements climatiques s'avère une nécessité si le pays veut réussir à atteindre ses objectifs d'adaptation niveau national et satisfaire ses engagements au niveau international. C'est à ce titre qu'il est impératif de recruter un consultant pour l'élaboration dudit document. Les activités d'adaptation en réponse au changement climatique ont des finalités variées : favoriser la résilience ou les capacités d'adaptation ; réduire les pertes matérielles liées aux événements climatiques extrêmes ; améliorer les processus de gestion du risque climatique (CRM) ; répondre à des risques spécifiques au moyen de mesures d'adaptation ciblées. Elles cherchent également à répondre à des objectifs du développement tels que la réduction de la pauvreté ou encore l'amélioration de l'état sanitaire et de la sécurité alimentaire. Aussi, le nombre d'indicateurs chiffrés utilisé pour évaluer la réussite de l'adaptation est déroutant. Certains indicateurs se calquent sur des données classiques en matière de développement (tels que la pauvreté, la santé ou la nutrition) : cela pose au passage la question de savoir en quoi les activités d'adaptation diffèrent des activités de développement « habituelles ». La mesure de la réussite d'activités visant à améliorer la résilience, les capacités d'adaptation et à réduire les vulnérabilités est une notion abstraite : il faut donc trouver des indicateurs quantifiables pour que cette mesure devienne opérationnelle.

2. PARTICIPATION

La participation à cet appel à manifestation d'intérêt est ouverte à toute société, entreprise, Bureau d'études installés au Cameroun et ayant une expérience avérée dans le domaine faisant l'objet de la consultation.

3. FINANCEMENT

La présente activité est financée par le Budget d'Investissement Public (BIP) du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), exercice 2024.

4- CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de manifestation présenté en un volume avec intercalaires comportera les pièces administratives et techniques suivantes :

a) Pièces administratives :

- Une lettre de motivation dûment signée par le représentant légal de l'entreprise ;

- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Une attestation de non redevance ;
- Une attestation de domiciliation bancaire ;
- Une attestation de localisation ;
- Une copie du registre de commerce.

b) Pièces techniques :

- Une note de présentation de la structure (plaquette, personnel, patrimoine, standing, etc.) ;
- Les CV dûment datés et signés des principaux responsables de l'entreprise, assortis des copies des diplômes ;
- Les références pertinentes des trois dernières années assorties des pièces justificatifs (Extraits des contrats, lettres commandes, marchés, attestations de service fait, procès-verbaux de réception etc.) ;
- Les moyens logistiques et matériels ;
- Tout autre atout de son choix

4. DATE ET LIEU DE DEPOT, PRESENTATION.

Les dossiers, rédigés en français ou en anglais en six (6) exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies marquées comme tels, devront être déposés sous pli fermé au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable sis à l'Immeuble Ministériel N°2, 7^{ème} étage, porte 704 ou 708, au plus tard le 04 MARS 2024 à 15 heures.

Les enveloppes devront porter la mention

00001 « AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET /AAMI/MINEPDED/DAG/SDBMM/SM/2024 DU 16 FEV 2024
POUR LA CONSTITUTION DE LA LISTE RESTREINTE DES CABINETS D'ETUDES DEVANT PARTICIPER A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DES INDICATEURS D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES. »

5. CRITERES D'EVALUATION ET DE SELECTION

Les dossiers seront évalués suivant les critères éliminatoires et essentiels suivants :

Critères éliminatoires :

- Absence d'une pièce demandée ;
- Pièces administratives invalides ;
- Fausses déclaration ou pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure à 70% ;

Critères essentiels

- Présentation générale de l'offre du candidat (10 points).
- Expérience générale dans le domaine des services et prestations intellectuelles (références assortis de justificatifs), 10 points par référence, soit 40 points au total ;
- Expérience spécifique dans le cadre des questions liées aux changements climatiques (Adaptation, MDP, NAMA, Communications Nationales, Inventaires de GES, REDD+, CDN) (références assortis de justificatifs), 10 points par référence, soit 20 points au total ;
- Bonne expérience des négociations internationales sur le Climat (participation aux Conférence des Parties (CdP/CoP), soit 10 points au total ;
- Participations aux travaux au niveau national en lien avec les changements climatiques (vulnérabilité, stratégie nationale d'adaptation, atténuation, PNACC, CDN), soit 10 points au total ;
- Bonne connaissance des approches méthodologiques pour la production des indicateurs d'adaptation aux changements climatiques, soit 10 points au total ;
- Les moyens logistiques et matériels (10points).

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable sis à l'Immeuble Ministériel N°2, 7^{ème} étage, porte 704 ou 708.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



LE Pierre